



Rentrée scolaire 2013 : la rentrée de la refondation !

La rentrée 2012 était placée sous le signe de la réparation et de l'urgence. La rentrée 2013 verra la mise en œuvre des priorités de la refondation. L'engagement présidentiel – 60 000 postes sur la durée du quinquennat – trouvera une première traduction concrète, et d'ampleur considérable, avec la création de **6 770 équivalents temps plein (ETP)** d'enseignement dans les écoles et les établissements scolaires.

Ils seront répartis comme suit :

- > **3 006 ETP pour le premier degré ;**
- > **3 764 ETP pour le second degré.**

Dans le premier degré, des moyens d'enseignement renforcés pour l'accueil des moins de trois ans et le dispositif « plus de maîtres que de classes »

Les créations de postes dans le premier degré vont bien au-delà du volume nécessaire pour accompagner les évolutions démographiques.

Ainsi, sur les 3 006 nouveaux ETP, un tiers visera à répondre à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés (30 328 élèves de plus attendus à la rentrée 2013 par rapport à la rentrée 2012). Ces postes permettront également d'améliorer les capacités de remplacement, qui ont particulièrement souffert des suppressions de postes de ces dernières années dans certains départements.

2 000 emplois – soit les deux autres tiers – serviront à mettre en œuvre deux dispositifs prioritaires dans le cadre de la refondation de l'École : l'accueil des enfants de moins de trois ans dans les secteurs les plus défavorisés et la mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Dans le second degré, des moyens d'enseignement nouveaux ciblés sur les établissements connaissant des difficultés particulières

Il s'agit ici encore de répondre non seulement aux besoins démographiques mais également à des besoins pédagogiques.

Parmi les 3 764 ETP supplémentaires (répartis dans les académies), **près de 2 500 permettront de faire face à la hausse des effectifs scolaires** (29 825 élèves de plus attendus à la rentrée 2013 par rapport à la rentrée 2012) **et de renforcer le remplacement.**

1 300 postes seront consacrés à l'amélioration de l'encadrement et de l'organisation pédagogique dans les collèges et lycées professionnels et, en particulier, dans les plus défavorisés d'entre eux.

Un taux d'encadrement stable ou en hausse dans l'ensemble des académies

À la rentrée 2013, l'ensemble des académies verront leur taux d'encadrement amélioré ou préservé. Toutes bénéficieront de créations de moyens d'enseignement, à l'exception de trois d'entre elles qui ont pour particularité de cumuler un ratio enseignants/élèves actuel très favorable et des baisses significatives d'effectifs scolaires attendues pour la rentrée 2013. Il s'agit de Nancy-Metz (986 élèves de moins dans le premier degré, 366 élèves de moins dans le second degré), de la Martinique (1 000 élèves de moins dans le premier degré, 771 élèves de moins dans le second degré) et de la Guadeloupe (665 élèves de moins dans le premier degré, 504 élèves de moins dans le second degré). Dans ces trois académies, le taux d'encadrement, déjà élevé, restera stable (Nancy-Metz) ou augmentera (Martinique et Guadeloupe) par rapport à la rentrée 2012. Comme dans les autres académies, les moyens permettront la mise en œuvre, dans le primaire et dans le secondaire, des priorités de la refondation de l'École.

À quoi correspondent ces emplois ?

La loi de finances prévoit la création de 10 215 ETP (4 569 pour le primaire et 5 646 pour le secondaire) qui correspondent aux contrats rémunérés à mi-temps qui seront proposés aux étudiants admissibles suite aux épreuves écrites de juin 2013. Entre septembre 2013 et les épreuves d'admission, qui se dérouleront en juin 2014, ces étudiants effectueront un tiers-temps de service d'enseignement, notamment sur des missions de remplacement. Cela permettra donc de créer sur le terrain 6 770 ETP d'enseignement et ainsi d'améliorer le potentiel de remplacement et de libérer des enseignants titulaires pour d'autres tâches.

Des moyens plus importants consacrés à la vie scolaire pour la rentrée 2013

La loi de finances prévoit également la création de 488 postes supplémentaires dans le domaine de la vie scolaire :

- > **88 ETP de conseillers principaux d'éducation (CPE)** ;
- > **50 ETP d'assistants sociaux** destinés à mieux prendre en compte la difficulté sociale des élèves ;
- > **350 ETP d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-i)** visant à renforcer l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La répartition des postes de CPE et d'assistants sociaux tient compte des caractéristiques socio-économiques des académies et privilégie les académies où les taux d'encadrement sont actuellement les plus faibles.

Quant aux postes d'AVS-i, ils seront affectés au printemps prochain, en fonction des besoins d'accompagnement liés aux prescriptions des MDPH.

Des moyens administratifs accrus pour la rentrée 2013

La loi de finances prévoit la création de **100 ETP destinés à renforcer l'encadrement dans les établissements scolaires et les services académiques**.

La répartition des moyens pour la rentrée 2013 tient compte de la nécessité d'accompagner les créations de nouveaux établissements et de doter de façon significative les académies sous-encadrées. L'exercice intègre donc un redéploiement entre les académies.



Moyens d'enseignement pour la rentrée 2013

Répartition par académie

	ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC 1 ^{er} DEGRÉ	ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC 2 nd DEGRÉ
AIX-MARSEILLE	196	86
AMIENS	86	24
BESANÇON	10	10
BORDEAUX	153	340
CAEN	27	46
CLERMONT-FERRAND	10	98
CORSE	21	15
CRÉTEIL	405	430
DIJON	5	81
GRENOBLE	198	171
LILLE	130	122
LIMOGES	20	21
LYON	264	115
MONTPELLIER	117	235
NANCY-METZ	-50	-26
NANTES	183	263
NICE	59	80
ORLÉANS-TOURS	98	206
PARIS	50	105
POITIERS	95	50
REIMS	10	0
RENNES	74	175
ROUEN	51	10
STRASBOURG	69	34
TOULOUSE	109	369
VERSAILLES	439	400
GUADELOUPE	-10	-30
GUYANE	101	115
RÉUNION	149	98
MARTINIQUE	-23	-49
Métropole + 4 DOM	3 046	3 594
MAYOTTE et COM	-40	170
TOTAL	3 006	3 764